



BATIK

Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal

N° 222 Janvier 2018

Sommaire

Éditorial

2017 : une année rythmée par de bonnes nouvelles et des dérives sur les réseaux sociaux

Actualités

La CDP demande le blocage de l'accès au Sénégal du site pornographique Seneporno

Contentieux Wari/Millicom : le Tribunal hors classe de Dakar se déclare incompétent

La Couverture maladie universelle se dote d'un système d'information de gestion intégrée

L'ADIE signe une convention avec Suricate Solutions pour la mise en place d'un CERT

La Sonatel a procédé à une nouvelle réduction de 25% de ses tarifs Internet mobile

L'utilisation des services financiers mobile a fortement progressé dans l'UEMOA

Squares Union et Wari signent un accord de partenariat

Phone Group, spécialisée dans la gestion de la relation client, inaugure un second site à Dakar

La BCEAO dénonce les messages frauduleux diffusés sur les réseaux sociaux

Politique

La CEDA0 devrait adopter d'un règlement visant à éliminer les frais d'itinérance en son sein

Le ministre Abdoulaye Bibi Baldé exclut toute restriction sur l'utilisation des OTT

Infrastructures et services

La Sonatel se fixe pour objectif de couvrir le pays avec le haut débit avant 2019

Projets

Le projet NTF IV accompagnera les PME et les startups sénégalaises du secteur des TIC

Rendez-vous

Rencontres Internationales d'Art Numérique d'Abidjan (8-10 février 2018, Côte d'Ivoire)

3^{ème} édition du SIPEN (13-14 février 2018, Dakar, Sénégal)

En ce mois de janvier 2018, le site pornographique Seneporno a encore défrayé la chronique jusqu'à ce que les autorités décident de prendre des mesures visant à en bloquer l'accès sur le territoire sénégalais. Propriété d'un Sénégalais établi au Canada et connu sous le pseudonyme de Kocc Barma, ce site Web spécialisé dans la publication de contenus provenant du Sénégal a été lancé en janvier 2017. Dès son lancement, il a fait scandale a été dénoncé par certains au nom de la « protection des bonnes mœurs » et de la défense des « valeurs culturelles sénégalaises ». Il a néanmoins connu un rapide succès auprès de nos compatriotes au point de figurer à la 38^{ème} place dans le Top 50 des sites les plus visités par les Sénégalais selon des données recueillies par Alexa, l'outil de comparaison de sites mis en place par Amazon. Son « succès » repose pour l'essentiel pour un modus opérandi consistant à publier des photos, des vidéos et des bandes audio à caractère pornographique, mettant en scène des célébrités comme des particuliers, photographiés, filmés ou enregistrés à leur insu ou dont les données à caractère personnel sont rendues publiques sans leur consentement ou de manière délibérée. Les administrateurs du site ne cachent d'ailleurs pas leur démarche puisqu'ils appellent les internautes à contribuer à l'alimentation de la rubrique « La vidéo scandale » en leur disant ouvertement : « Si vous rencontrez des photos indécentes, des fuites, des nus, des sextapes ou des vidéos, envoyez-les nous. Essayez de partager le post pour que vos amis y aient également accès. Ce faisant, cela nous aidera à payer les frais d'hébergement de Seneporno afin que nous puissions toujours vous apporter des secrets cachés et les actions « thiaga » qui se déroule derrière les portes closes ». Tour à tour, une danseuse, des lutteurs, un promoteur de combats de lutte, des particuliers et même des « hautes autorités », si l'on se réfère au communiqué publié par la Commission de protection des données personnelles (CDP), ont été victimes de ces pratiques particulièrement abjectes. En décembre 2017, une trentaine de personnes ont porté plainte et la Division des investigations criminelles (DIC) a arrêté un étudiant présenté comme « le fournisseur » de Seneporno. Ce dernier avouera vendre les vidéos qu'il se procurait à des prix variant en fonction de leur qualité (Sic !) mais apparemment, cette arrestation n'a pas suffi pour endiguer le phénomène. Dès lors, la CDP est montée au créneau, de manière quelque peu pathétique il faut bien l'avouer, en saisissant les services du Premier ministre afin qu'ils bloquent l'accès du site au Sénégal et en demandant à l'administrateur du site de « se rendre à la justice » ! En effet, l'affaire est particulièrement complexe et démontre, s'il en était encore besoin, toute la difficulté à faire respecter une législation nationale dans le cyberespace. Tout d'abord, le site n'étant pas hébergé au Sénégal, les autorités nationales n'ont pas la possibilité de le faire fermer sur la base d'une décision administrative ou juridique voire en utilisant des moyens de pression ou de coercition « non conventionnels ». Le blocage de l'accès au site sur le territoire sénégalais, qui n'est par ailleurs pas effectif, ressemble fort à un pis-aller puisqu'il suffit d'utiliser un réseau privé virtuel (VPN), qui masque l'origine de votre adresse IP et rend donc impossible votre localisation géographique, pour contourner cette mesure. Dès lors, il ne faudrait pas être surpris de voir des éléments en provenance de ce site circuler via les réseaux sociaux ou être mis en ligne sur d'autres sites. Enfin, les poursuites judiciaires contre l'administrateur du site sont, si ce n'est impossible du moins particulièrement difficile à mettre en œuvre puisqu'il n'est pas connu, réside hors du Sénégal et possède la double nationalité, ce qui lui permet de narguer les autorités en s'exprimant dans la presse en cachant simplement son identité sous un pseudonyme. Comme on le voit, au final la société est quelque peu désarmée pour lutter contre ces atteintes à la protection des données personnelles comme elle l'est, d'une manière générale, pour lutter efficacement contre les différentes formes de cybercriminalité. Au-delà, il importe de sensibiliser et de former les citoyens afin qu'ils ne se livrent pas à des pratiques, sur lesquelles nous nous garderons bien de porter un quelconque jugement moral, mais qui sont susceptibles de les fragiliser, de les mettre dans des postures difficiles voire d'avoir des conséquences tragiques comme le montrent certaines affaires révélées par la presse étrangère.

Alex Corenthin
Secrétaire aux relations internationales

Actualités

* La CDP demande le blocage de l'accès au Sénégal du site pornographique Seneporno

La Commission des Données Personnelles du Sénégal (CDP) a saisi la Brigade nationale de lutte contre la cybercriminalité pour identifier les propriétaires et les administrateurs du site pornographique Seneporno visé par plusieurs plaintes pour exploitation illégale de données personnelles de particuliers. La CDP a également saisi les services du Premier ministre afin que l'accès à ce site web soit bloqué sur le territoire sénégalais. Elle a précisé qu'il n'était pas dans son intention de faire fermer le site mais elle dénonce l'utilisation régulière sur ce site de vidéos réalisées dans un cadre privé et mises en ligne à l'insu des intéressés.

CDP : <http://www.cdp.sn/>

* Contentieux Wari/Millicom : le Tribunal hors classe de Dakar se déclare incompétent

Dans l'affaire opposant Wari SA à Millicom, le juge des référés du Tribunal hors classe de Dakar, qui avait été saisi par Wari pour rupture abusive de contrat, s'est déclaré incompétent. Désormais, c'est donc au Tribunal arbitral de Paris (France) de se prononcer sur cette question.

Wari : <https://www.wari.com/>

Millicom : <http://www.millicom.com/>

* La Couverture maladie universelle se dote d'un système d'information de gestion intégrée

L'Agence de la Couverture maladie universelle (CMU) a mis en place un système d'information de gestion intégrée de la Couverture maladie universelle (SIGI CMU). Grâce à son module d'identification biométrique et à son entrepôt de données de système devrait permettre de disposer, à court terme, d'un outil de ciblage des bénéficiaires de la politique de gratuité des soins et, à long terme, de rendre opérationnel le guichet unique de l'assurance maladie.

Agence de la Couverture maladie universelle : <http://www.agencecmu.sn/>

* L'ADIE signe une convention avec Suricate Solutions pour la mise en place d'un CERT

Le 22 janvier 2018, l'Agence De l'Informatique de l'Etat (ADIE) a signé un protocole d'accord avec la société Suricate Solutions Sénégal Sarl, filiale de Suricate Solution, une entreprise luxembourgeoise spécialisée dans la cybersécurité. Cette convention vise à l'aider l'ADIE à créer le Centre national d'alerte et de réaction aux attaques informatiques (CERT). L'ADIE qui a déjà mis en place son infrastructure nationale de gestion des clés (IGCN) devrait, grâce à l'accompagnement de Suricate Solutions Sénégal, finaliser le projet visant à mettre l'IGCN en conformité avec les règlements et les normes les plus usuels dans le domaine, notamment ETSI et IDAS, en vue d'une reconnaissance internationale.

ADIE : <http://www.adie.sn/>

* La Sonatel a procédé à une nouvelle réduction de 25% de ses tarifs Internet mobile

La Sonatel a procédé à une nouvelle réduction de 25% de ses tarifs Internet mobile dans le cadre de son engagement à soutenir l'Etat dans son programme « Sénégal Numérique 2025 », destiné à accélérer l'accès du plus grand nombre à une connexion Internet plus abordable et de meilleure qualité. Dans la phase 1 de son engagement, intervenue en février 2017, la Sonatel avait déjà baissé ses tarifs Internet mobile de 25%. Cette réduction des tarifs Internet de 50%, intervient un an avant l'objectif fixé par l'Etat à l'opérateur historique, lors de l'attribution de la licence 4G à Sonatel, de réduire de moitié ses prix en 2019.

Sonatel : <http://www.sonatel.sn/>

* L'utilisation des services financiers mobile a fortement progressé dans l'UEMOA

Selon l'Etat des services financiers 2016 produits par la Banque centrale des états de l'Afrique de l'ouest (BCEAO), l'offre de services financiers via la téléphonie mobile a contribué de manière significative au relèvement du taux global d'utilisation des services financiers qui, calculé hors comptes de monnaie électronique inactifs s'est établi à fin décembre 2015, à 50,20% pour un taux de bancarisation strict de 16,10% et un taux de bancarisation élargi de 35,50%. Au cours de l'exercice 2016, le nombre de comptes de monnaie électronique ouverts au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) a connu une forte progression de 42,6%, portant le nombre de souscripteurs à 36,5 millions, contre 25,6 millions en 2015 et 18,2 millions en 2014. Au 31 décembre 2016, on comptait trente-trois (33) de services financiers via la téléphonie mobile en activité, contre trente et un (31) en 2015, dont vingt-six (26) résultant partenariats entre des banques et des opérateurs de télécommunications, cinq (5) par des établissements de monnaie électronique (EME) et deux (2) par des institutions de microfinance.

BCEAO : <https://www.bceao.int/>

UEMOA : <http://www.uemoa.int/>

* Squares Union et Wari signent un accord de partenariat

L'entreprise canadienne Squares Union, co-fondée par des entrepreneurs africains ayant étudiés au Canada, a annoncé avoir signé un accord de partenariat avec la plateforme Wari, afin de déployer ses services de transferts d'argent de la diaspora africaine vers plus de 25 pays du continent. Concrètement, les deux partenaires ambitionnent, au final, d'apporter une solution rapide de décaissement sur le continent africain à travers près de 4500 guichets, associés à 26 banques africaines.

Squares Union : <https://squaresunion.ca/>

Wari : <https://www.wari.com/>

* Phone Group, spécialisée dans la gestion de la relation client, inaugure un second site à Dakar

Installé au Sénégal depuis 2013, Phone Group a inauguré, le 19 décembre 2017, son second site de production à Dakar où, à terme, la société devrait employer quelques 1 400 personnes. Entreprise marocaine spécialisée dans la gestion de la relation client, (GRC), Phone Group possède douze sites répartis entre le Maroc (neuf sites), le Sénégal (deux sites) et la Côte d'Ivoire (un site).

Phone Group : <http://www.phone-group.ma/>

* La BCEAO dénonce les messages frauduleux diffusés sur les réseaux sociaux

Dans un communiqué de presse en date du 3 janvier 2018, la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a dénoncé les messages frauduleux diffusés sur les réseaux sociaux et qui lui sont imputés tendant à faire croire à l'existence « de faux numéros de série sur les billets de 10 000 F CFA et 5 000 F CFA » et de différences sur les dimensions de ces billets.

BCEAO : <https://www.bceao.int/>

Politique

* La CEDAO devrait adopter d'un règlement visant à éliminer les frais d'itinérance en son sein

Suite à l'adoption d'un règlement visant à éliminer les frais d'itinérance sur les appels et SMS reçus par un itinérant d'un pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de

l'Ouest (CEDEAO) dans un autre pays de la CEDEAO pendant trente (30) jours consécutifs, le 6 octobre 2017 à Praia (Cabo Verde) lors de la 15^{ème} réunion des ministres en charge des Télécommunications et TIC de la CEDEAO, la prochaine étape devrait être l'adoption dudit règlement par parlement de la CEDAO. L'objectif est d'harmoniser le tarif intra-communautaire de détail de telle sorte que le coût d'un appel ou d'un SMS émis en itinérance communautaire ne puisse pas dépasser le tarif le plus élevé des appels ou SMS internationaux à partir du pays visité vers les autres pays de la CEDEAO. De même, le tarif inter-opérateur ne devrait plus être taxé à plus de 60% du prix de détail intracommunautaire. Enfin, le projet d'harmonisation des coûts des communications transfrontalières consistera à pratiquer les mêmes tarifs hors taxe pour la fourniture de données en itinérance communautaires et à harmoniser le tarif facturé à un opérateur d'origine par l'opérateur du réseau sollicité en itinérance pour des données en itinérance.

CEDEAO : <http://www.ecowas.int/>

* Le ministre Abdoulaye Bibi Baldé exclut toute restriction sur l'utilisation des OTT

Invité de la Radio Futurs Médias (RFM), Abdoulaye Bibi Baldé, Ministre des télécommunications, des postes et de l'économie numérique, a exclu toute restriction de l'utilisation des applications dite « Over The Top », telles que Whatsapp, Viber ou encore Skype, qui concurrencent les opérateurs de télécommunications classiques sur le segment de la voix. Au contraire, il a précisé que l'Etat était dans la dynamique de réviser le Code des télécommunications afin d'améliorer les conditions de concurrence en vue d'aboutir à une meilleure offre de service et à une baisse des coûts et des tarifs.

MTPEN : <http://www.mcten.gouv.sn/>

Infrastructures et services

* La Sonatel se fixe pour objectif de couvrir le pays avec le haut débit avant 2019

La Sonatel a annoncé son intention d'atteindre l'objectif de couverture du territoire national avec le haut débit, avant 2019. Actuellement, 466 sites 4G ont été installés à travers le pays et la Sonatel prévoit de déployer 728 autres sites au cours de l'année 2018 ce qui fera un total de 1 194 sites 4G en activité. Globalement, en 2018 toutes les capitales départementales seront couvertes, ainsi que les grands axes routiers et le parcours du futur TER. De 33,8 % de taux de couverture de la population en 4G passera à 50% en 2018. Toutes ces améliorations, visent, selon la Sonatel, à faire du Sénégal, l'un des cinq premiers pays africains les mieux connectés.

Sonatel : <http://www.sonatel.sn/>

Projets

* Le projet NTF IV accompagnera les PME et les startups sénégalaises du secteur des TIC

Le Royaume des Pays-Bas, à travers un projet dénommé Netherlands Trust Fund (NTF IV), financé pour un montant de plus de 900 millions de FCFA sur quatre ans, a décidé d'accompagner les PME et les startups sénégalaises du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) à se connecter aux marchés internationaux. Coordonné par Diabel Ndaw, le projet, exécuté en collaboration avec l'Agence sénégalaise de promotion des exportations (ASEPEX) et l'Organisation des Professionnels des TIC (OPTIC), sélectionnera quelques 80 entreprises suite à un appel à candidatures.

Projet NTF IV Sénégal: <http://optic-senegal.org/projet-ntf4-senegal/>

Rendez-vous

* Rencontres Internationales d'Art Numérique d'Abidjan (8-10 février 2018, Côte d'Ivoire)

La deuxième édition des Rencontres Internationales des Arts Numériques d'Abidjan (RIANA) se déroulera du 8 au 10 février 2018 à l'Institut Français d'Abidjan (Côte d'Ivoire) sur la thématique « L'expression artistique à l'ère numérique ». Durant trois jours, des artistes pluridisciplinaires, spécialistes et experts venus de Belgique, USA, France, Burkina Faso et de Côte d'Ivoire se relayeront pour présenter cette forme d'expression hybride et donner la possibilité de découvrir les arts numériques à travers des spectacles, performances, expositions, installations et des ateliers de formation.

RIANA 2018 : <https://www.facebook.com/numericartbidjan/>

* 3^{ème} édition du SIPEN (13-14 février 2018, Dakar, Sénégal)

La 3^{ème} édition du Salon International des Professionnels de l'Économie Numérique (SIPEN), initié par l'Organisation des Professionnels des TIC (OPTIC), se déroulera les 13 et 14 10 février 2018 à Dakar (Sénégal) sur le thème « Transformation digitale : socle de l'émergence des économies africaines ».

SIPEN : <https://www.sipen-dakar.com/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



**Cette création est mise à disposition sous un [contrat Creative Commons](#)
(Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0)
Osiris, janvier 2018**